N° 168. **Samedi 16 Juillet 1842.** **13me Année.**

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
» six mois.	14 »	16 »
» trois mois	7 »	»

BUREAUX A LA HAYE. *Petit Marché-aux-Herbes*, N° 370.

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

La Haye, 15 Juillet.

Hier, il y a eu un dîner de Famille au palais du *Nordeinde*.

S. M., par des arrêtés du 10 de ce mois, a autorisé l'érection de communautés séparatistes à Dedemsvaart, province d'Overyssel et à Joure. La première de ces communautés sera régie d'après le réglement annexé à l'arrêté royal y relatif et la seconde d'après le réglement pour la communauté de Sneek.

M. W. G. van Kempen a été reconnu et admis en qualité de consul d'Oldenbourg à Amsterdam.

Avant-hier, S. Exc. M. le baron de Maltitz, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de toutes les Russies près de notre Cour, a célébré la double fête de l'anniversaire du mariage de LL. MM. II. et du jour de naissance de S. M. l'Impératrice par un dîner auquel ont assisté M. le chargé-d'affaires de S. M. prussienne, baron d'Otterstedt et tous les sujets russes qui se trouvaient dans cette résidence.

Une lettre de Berlin, du 7 juillet, adressée à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg, porte :

« M. le baron de Kœnigsmark, jusqu'ici ministre de Prusse près de la Sublime-Porte, a été nommé aux mêmes fonctions près de la cour des Pays-Bas. Il sera remplacé à Constantinople par M. le comte de Lottum. »

D'après la publication que vient d'en faire le *Staats-Courant*, nous donnons quelques passages de l'intéressant discours prononcé par S. Exc. le ministre des finances, dans la Seconde Chambre des États-Généraux, lors de la discussion du projet de loi pour le remboursement et le rachat d'une partie de la dette pour 1842 :

« *Ce remboursement de la dette ne saurait être une obligation rigoureuse ; car il n'est pas basé sur la loi.* Voilà, Nobles et Puissans Seigneurs, la principale objection faite contre la mesure que le gouvernement propose de nouveau. Sans répéter ce qui a été si bien développé par l'honorable orateur de Leyde, je me bornerai à faire observer, en peu de mots, qu'il est vrai que les lois par lesquelles on a créé les obligations $4\frac{1}{2}$ et $3\frac{1}{2}$ pC. à la charge de l'ancien syndicat d'amortissement, ne réglent pas le mode de leur remboursement. Il a été laissé au soin du pouvoir exécutif d'arrêter les conditions de ces emprunts. Il était tout naturel que ces nouvelles obligations fussent soumises à un amortissement, parce qu'elles étaient en grande partie destinées au rachat d'obligations qui devaient subir la mesure de l'amortissement. Et comme il avait été laissé au pouvoir exécutif de régler les conditions de leur émission, celles-ci devinrent obligatoires pour l'emprunteur et en quelque sorte des droits acquis ou du moins des garanties pour les bailleurs de fonds devenus créanciers de l'état par le fait même de leurs avances. La loi du 27 mai 1830 qui a créé les obligations $3\frac{1}{2}$ pC. laisse toute latitude à ce sujet ; elle n'impose au gouvernement qu'une seule condition, celle qu'il ne peut résulter pour l'Etat, des mesures à prendre en vertu de la loi, d'autres obligations plus onéreuses que celles établies par les lois antérieures pour les inscriptions de rente à donner en échange. C'est là l'unique limite qui fut imposée au gouvernement. Quant aux obligations $4\frac{1}{2}$ pC., il a été positivement annoncé dans l'avis de l'emprunt, qu'il y aurait annuellement un amortissement, mais l'on n'y a pas exprimé le chiffre des obligations à rembourser ; l'habitude a consacré ce chiffre. Un honorable orateur de la Gueldre, qui a ouvert hier la discussion sur le projet de loi qui nous occupe, a émis l'opinion que la loi du 27 décembre 1840 relative à la suppression du syndicat d'amortissement, serait un obstacle à cet égard, parce que l'état tout en prenant à sa charge la dette du syndicat d'amortissement avec l'obligation d'en payer les intérêts, comme par le passé, ne s'est pas engagé à en continuer les remboursemens comme précédemment. Qu'il me soit permis de faire remarquer à l'honorable orateur que la loi dont il s'agit parle de la conversion des dettes « en ayant égard à tous les droits, à toutes les obligations RÉSULTANT des lois qui ont créé ces dettes. »

» L'état, selon moi, est donc tenu non seulement de respecter les obligations exprimées dans les lois qui établissent ces dettes, mais celles qui en sont le résultat, la *conséquence immédiate* ; et certainement il faut ranger dans cette catégorie les conditions de l'emprunt stipulées par le pouvoir exécutif. Je puis d'autant moins admettre que, postérieurement à cette loi pour la suppression du syndicat d'amortissement, la Chambre n'aurait plus le droit d'arrêter le remboursement et le rachat des obligations, comme l'orateur l'a prétendu, puisque l'année dernière, après la suppression du Syndicat d'Amortissement, cette assemblée avait déjà voté une loi à cette fin.

» Il y a encore, Nobles et Puissans Seigneurs, d'autres points à prendre en considération. Tout amortissement de dette a un double but. Il tend d'une part a réduire la charge des intérêts et de l'autre à maintenir, à consolider le crédit de l'état. On a fait remarquer, en n'ayant égard qu'au premier but, qu'il serait plus avantageux d'amortir des fonds 5 pC. au lieu d'obligations $4\frac{1}{2}$ et $3\frac{1}{2}$ pC. Ce calcul arithmétique est parfaitement exact, mais le remboursement ne serait pas aussi favorable à la consolidation du crédit public. Les 5 pC. sont inscrits au Grand Livre; ils sont au-dessus du pair; au lieu de favoriser les détenteurs par un remboursement, on leur rendrait un très-mauvais service. L'amortissement déprimerait le fonds au lieu de le relever. On forcerait les détenteurs à prendre cent florins d'obligations qu'ils peuvent vendre, tous les jours à la bourse au taux de cent un et plus. D'ailleurs, je regarde un semblable remboursement comme tout-à-fait impossible.

» On ne peut pas rembourser partiellement les 5 pC., et pour un amortissement complet, lorsque le moment en serait venu, il faudrait prendre une mesure générale. D'un autre côté, si maintenant on remboursait pour 500,000 florins de 5 pC., au lieu de pareille somme en obligations $4\frac{1}{2}$ pC., l'économie d'intérêts pour le trésor public ne serait vraiment pas si grande; elle ne monterait qu'à 2,500 florins. Et n'y a-t-il pas pour le gouvernement un avantage, dont l'importance dépassera de beaucoup cette économie, à porter les $4\frac{1}{2}$ pC. à leur valeur nominale, avantage que procurera le remboursement proposé aujourd'hui, si on le continue régulièrement? Un honorable orateur de la Hollande-Méridionale, député précédemment par la province d'Utrecht, a exprimé son regret, partagé par un orateur de Leyde, que, tandis que nos obligations $4\frac{1}{2}$ pC. ne sont cotées à la Bourse qu'à 93 pC., les obligations de la Société de Commerce, qui portent le même intérêt, y sont notées au-dessus du pair. Mais le même orateur de Leyde a indiqué la cause de cette différence, en comparant le crédit de l'état à un arbre qui ne peut pousser de profondes racines, ni porter de bons fruits, si on l'ébranle à tout moment. En mettant en question, chaque année, les obligations de la Société de Commerce envers ses créanciers, je ne crois pas qu'elle eût à s'applaudir du crédit si bien établi dont jouit son papier.

» Avec une bonne hypothèque, une garantie bien que morale, le monde financier se contente aujourd'hui d'un intérêt de $4\frac{1}{2}$ pC. Nous avons en ce moment une preuve évidente en faveur de ce système dans l'exemple d'un état européen où l'on s'occupe de réduire les obligations 4 pC. à $3\frac{1}{2}$ pC. Il serait à souhaiter, dans l'intérêt bien compris de l'état, que cette Chambre fût toujours d'avis que le gouvernement doit faire honneur aussi largement que possible à ses obligations envers ses créanciers. Cette manière d'agir ne tarderait pas à porter les meilleurs fruits. Alors nos capitalistes ne seraient plus tentés de placer leur argent dans les fonds ou sur les Banques de l'étranger, en Italie ou aux Etats-Unis ; ils l'employeraient à acheter des obligations néerlandaises. Ce serait une œuvre patriotique dont ces capitalistes se trouveraient bien en même temps. J'en suis fâché pour eux qu'ils aient subi des pertes en agissant autrement, mais j'espère que la leçon leur profitera et qu'ils s'empresseront dorénavant de contribuer à la consolidation du crédit public tout en comprenant mieux leurs intérêts. »

« Et si maintenant je résume mon exposé, il revient naturellement à ceci : Il existe une obligation relative, une obligation morale pour le remboursement proposé aujourd'hui. Ce remboursement doit se faire dans l'intérêt de l'état comme dans celui des créanciers. Il pourra probablement avoir lieu sans aucune nouvelle charge. Si je terminais ma défense de la loi à l'instar du premier orateur qui a ouvert la discussion, si j'établissais une comparaison entre les finances de l'état et celles d'un particulier, comparaison que, dans un grand nombre d'autres cas, je ne saurais admettre, alors je pourrais résumer toute la question dans notre vieux proverbe : *Qui paie ses dettes, s'enrichit.*

» Nobles et Puissans Seigneurs, je me suis efforcé de remplir ma tâche autant qu'il a été en mon pouvoir ; mais j'ai encore à répondre à un orateur de la Gueldre qui, avec une grande clarté, a passé en revue l'administration des finances du pays, et jeté un coup-d'œil rétrospectif sur le passé dont il a tiré des conséquences pour l'avenir. Je lui ai entendu dire que le gouvernement serait resté en défaut d'accomplir beaucoup de choses qu'on était en droit d'attendre de lui, conformément à mes propres promesses. Moi aussi, maintenant que cette session des États-Généraux tire à sa fin, je crois que nous devons plus que jamais nous attacher, d'un commun accord, à travailler au bonheur du pays, mais nous ne devons pas le faire en rejetant sur d'autres la faute de ce qui n'a pas été accompli. Je ne réponds pas de pouvoir remplir l'attente qu'on a bien voulu concevoir de moi, mais je dois me mettre à l'abri du soupçon que j'aurais jamais pu avancer quelque chose qui ne fût pas le résultat de mon intime conviction. Puisque je suis forcé de vous parler de moi, je vous avouerai que c'est avec une grande défiance de moi-même que je me trouve ici devant votre assemblée ; que je n'ai accepté les fonctions que j'ai l'honneur de remplir, qu'après qu'elles eurent été refusées par un homme d'état plus capable que moi, et que, dès que je me fus décidé à accepter le portefeuille, je me suis dévoué avec ardeur et persévérance aux intérêts de mon pays, et ne me suis laissé effrayer par aucune difficulté. Je crois donc ne pas avoir mérité le reproche qu'on m'a adressé hier. Je n'ajouterai plus rien, sinon que, pour assurer la marche régulière des affaires publiques, il faut le commun accord du gouvernement et des Etats-Généraux, et, quant à moi, je crois que je n'ai rien laissé à désirer à cet égard. Si j'ai émis des prévisions qui n'ont pu être réalisées, c'est qu'il m'a été impossible de le faire, et, d'ailleurs, la faute n'en est ni au gouvernement ni aux Etats-

---

FEUILLETON.

LES MYSTÈRES DE PARIS.(1)

Ier PARTIE. — CHAP. IV.

Histoire du Chourineur.

Le lecteur n'a pas oublié que deux des hôtes du tapis-franc étaient attentivement observés par un troisième personnage, récemment arrivé dans le cabaret.

L'un de ces deux hommes, on l'a dit, portait un bonnet grec, cachait toujours sa main gauche, et avait instamment demandé à l'Ogresse si le Maître-d'École n'était pas encore venu.

Pendant le récit de la Goualeuse, qu'ils ne pouvaient entendre, ces deux hommes s'étaient plusieurs fois parlé à voix basse en regardant du côté de la porte, avec anxiété.

Celui qui portait un bonnet grec dit à son camarade :

— Le Maître-d'Ecole *n'aboule* pas (2); pourvu que le *zig* (3) ne l'ait pas *escarpé à la capahut* (4).

— Ça serait flambant pour nous qui avons nourri le *poupard* (5) ! — reprit l'autre.

Le nouveau venu qui observait ces deux hommes était placé trop loin d'eux pour que leurs dernières paroles arrivassent jusqu'à lui; après avoir plusieurs fois très-adroitement consulté un papier caché dans le fond de sa casquette, il parut satisfait de ses remarques, se leva de table et dit à l'Ogresse, qui sommeillait dans son comptoir, les pieds sur sa chaufferette, son gros chat noir sur ses genoux :

— Dis donc, mère Ponisse, je vais rentrer tout de suite, veille à mon broc et à mon assiette.... car il faut se défier des francs licheurs.

— Sois tranquille, mon homme, — dit la mère Ponisse, — si ton assiette est vide et ton broc aussi, on n'y touchera pas.

L'homme se prit à rire de la plaisanterie de l'Ogresse, et disparut sans que son départ fût remarqué.

Au moment où cet homme sortit, Rodolphe aperçut dans la rue le charbonnier à figure noire et à taille colossale dont nous avons parlé ; avant que la porte fût refermée, Rodolphe eut le temps de manifester par un geste d'impatience combien lui était importune l'espèce de surveillance protectrice du charbonnier ; mais ce dernier, en tenant compte de la contrariété de Rodolphe, ne quitta pas les abords du tapis-franc.

Malgré le verre d'eau-de-vie qu'elle avait bu, la Goualeuse ne retrouvait pas sa gaieté ; sous l'influence de cet excitant, sa physionomie devenait au contraire de plus en plus triste : le dos appuyé au mur, la tête baissée sur sa poitrine, ses grands yeux bleus errant machinalement autour d'elle, la malheureuse créature semblait accablée des plus sombres pensées.

Deux ou trois fois Fleur-de-Marie, rencontrant le regard fixe de Rodolphe, avait détourné la vue ; elle ne se rendait pas compte de l'impression que lui causait cet inconnu. Gênée, oppressée par sa présence, elle se reprochait de se montrer si peu reconnaissante envers celui qui l'avait arrachée des mains du Chourineur ; elle regrettait presque d'avoir si sincèrement raconté sa vie devant Rodolphe.

Le Chourineur, au contraire, se trouvait fort en gaieté : à lui seul il avait dévoré l'*arlequin;* le vin et l'eau-de-vie le rendaient très-communicatif ; la honte d'avoir *trouvé son maître*, comme il disait, s'était effacée devant les généreux procédés de Rodolphe, et il lui reconnaissait d'ailleurs une si grande supériorité physique, que son humiliation avait fait place à un sentiment qui tenait de l'admiration, de la crainte et du respect.

Cette absence de rancune, la sauvage franchise avec laquelle il avouait avoir tué et avoir été justement puni ; l'orgueil féroce avec lequel il se défendait d'avoir jamais volé, prouvaient au moins que, malgré ses crimes, le Chourineur n'était pas un être complétement endurci.

Cette nuance n'avait pas échappé à la sagacité de Rodolphe ; il attendait curieusement le récit du Chourineur.

L'ambition de l'homme est si insatiable, si bizarre dans ses prétentions infinies, que Rodolphe désirait l'arrivée du Maître-d'Ecole, de ce brigand terrible qu'il venait presque de détrôner. Il engagea donc le Chourineur à tromper son impatience par la narration de ses aventures.

— Allons... mon garçon, — lui dit-il, — nous t'écoutons.

Le Chourineur vida son verre et commença ainsi :

— Toi, ma pauvre Goualeuse, t'as au moins été recueillie par la Chouette que l'enfer confonde ! tu as eu un gîte jusqu'au moment où l'on t'a emprisonnée comme vagabonde.... Moi, je ne me rappelle pas d'avoir couché dans ce qui s'appelle un lit avant dix-neuf ans ,... bel âge où je me suis fait troupier.

— Tu as servi, Chourineur ? — dit Rodolphe.

— Trois ans; mais ça viendra tout à l'heure. Les pierres du Louvre, les fours à plâtre de Clichy et les carrières de Montrouge, voilà les hôtels de ma jeunesse. Vous voyez.... j'avais maison à Paris et à la compagne, rien que ça.

— Eh ! quel métier faisais-tu ?

— Ma foi, mon maître..., j'ai comme un brouillard d'avoir *goupiné* (6) dans mon enfance avec un vieux chiffonnier qui m'assommait de coups de croc. Faut que ça soit vrai, car je n'ai jamais pu rencontrer un de ces cupidons à carquois d'osier sans avoir envie de tomber dessus; preuve qu'ils avaient dû me battre dans mon enfance. Mon premier métier a été d'aider les équarrisseurs à égorger les chevaux à Montfaucon.... J'avais dix ou douze ans. Quand j'ai commencé à chouriner ces pauvres vieilles bêtes, ça me faisait une espèce d'effet ; au bout d'un mois, je n'y pensais plus ; au contraire, je prenais goût à mon état. Il n'y avait personne pour avoir des couteaux affilés et aiguisés comme les miens..... Ça donnait envie de s'en servir, quoi !.... Quand j'avais égorgé mes bêtes, on me jetait pour ma peine un morceau de la culotte d'un cheval mort de maladie, car ceux qu'on abattait se vendaient aux fricoteurs du quartier de l'Ecole de Médecine, qui en faisaient du bœuf, du mouton, du veau, du gibier, au goût des personnes... Ah ! mais c'est que lorsque j'avais attrapé mon lopin de chair de cheval, le roi n'était pas mon maître, au moins! Je m'ensauvais avec ça dans mon four à plâtre, comme un loup dans sa tanière, et là, avec la permission des chaufourniers, je faisais sur les charbons une grillade soignée. Quand les chaufourniers ne travaillaient pas, j'allais ramasser du bois sec à Romainville, je battais le [illegible] et je faisais mon rôti au coin d'un des murs du charnier. [illegible] saignant et presque cru ; mais de cette manière-là, je ne [illegible] jours la même chose.

— Et ton nom ? comment t'appelait-on ? — dit Rodolphe.

— J'avais les cheveux encore plus couleur de fi[illegible], le sang me portait toujours aux yeux ; eu égard à ça, [illegible] (Les Albinos sont les lapins blancs des hommes, et [illegible] yeux rouges), — ajouta gravement le Chourineur, en manière de [illegible].

— Eh ! tes parens ? ta famille ?

— Mes parens ? Logés au même numéro que ceux de la Goualeuse... Lieu de ma naissance ? Le premier coin de n'importe quelle rue, la borne à gauche ou à droite, en descendant ou en remontant vers le ruisseau.

— Tu as maudit ton père et ta mère de t'avoir abandonné ?

(1) Voir *Journal de La Haye*, Nos. 164, 165, 166 et celui d'hier.
(2) Ne vient pas.
(3) Le camarade.
(4) Ne l'ait pas assassiné pour lui voler sa part du butin.
(5) Qui avons préparé, ménagé le vol.
(6) Vagabondé.

Généraux. Nous avisons tous au moyen d'introduire dans les affaires toutes les améliorations possibles. Espérons que nous l'aurons trouvé dans le nouveau réglement d'ordre de la Chambre pour la rédaction duquel ce même orateur de la Gueldre a rendu de si éminens services. Cependant, on a déjà beaucoup fait, apporté bien des améliorations dans diverses branches du service. Le bulletin des lois, il est vrai, ne contient qu'un petit nombre de lois votées pendant la session qui est près de finir, mais la quantité des notes échangées entre le gouvernement et les Etats-Généraux témoignent assez du travail opiniâtre et prolongé de ces deux pouvoirs de l'état, travail qui, déjà sans contredit, a porté les meilleurs fruits. Pendant le cours de ces travaux, le gouvernement a été engagé dans des négociations de la plus haute importance avec un état voisin. Je m'étais flatté que ces négociations auraient été couronnées d'un heureux résultat avant la fin de l'année dernière. Je me suis vu trompé dans mon attente qui, cependant, semblait s'appuyer sur des bases sûres; mais il n'a pas dépendu de moi d'abréger ces retards. La vente d'un grand nombre de propriétés domaniales, l'exécution des lois concernant la conversion de la dette différée et relativement à la Chambre des Comptes, votées durant la précédente session, réclament tous les jours une grande partie de mon temps qui est presque absorbé par mes occupations ordinaires inhérentes à la place que j'occupe. J'ai cru qu'il était de mon devoir de donner toutes ces explications, parce que, dans l'intérêt des affaires de l'état, on ne peut être insensible à l'opinion émise dans cette Assemblée comme en dehors de la Chambre sur le compte du chef du département des finances; toutefois, j'espère que vous serez persuadés, Nobles et Puissans Seigneurs, que, quelque pénibles qu'aient pu être les attaques dirigées contre moi, je suis resté dans les bornes d'une juste défense, sans mêler aucune amertume à mes paroles. »

Les derniers numéros des journaux de Londres contiennent le procès-verbal de l'assemblée de la Société anglaise des ingénieurs civils (*the institution of civil Engineers*) qui a eu lieu, le 21 juin, sous la présidence de M. William Cubitt. On y trouve entre autres les passages suivans dont la communication ne peut qu'être agréable à nos lecteurs:

« On a lu d'abord une *Note historique et descriptive* très-détaillée, *relativement au canal de Katwyk en Hollande*, par l'ingénieur F. W. Conrad, fils de l'habile ingénieur qui a coopéré à la formation du plan et à l'exécution de ce merveilleux ouvrage. Cette pièce a été traduite et analysée par le secrétaire de la Société M. Manby, de manière à en faire un sujet de lecture pendant une séance du soir. Quoiqu'ainsi on ait dû omettre beaucoup de particularités sur la nature de ce grand ouvrage public, ce résumé a suffi pour prouver la grande utilité du Mémoire pour la riche collection que possède la Société des ingénieurs civils. Ce résumé est d'autant plus précieux qu'il est renseigné par des dessins dressés avec le plus grand soin. D'abord, il y est fait un tableau général de la statistique de la contrée où le canal est creusé. Le but de cet ouvrage est d'établir une suation pour le polder Rhynland qui a une superficie de 317,500 acres, mesure anglaise, dont 60,692 acres de marais, de canaux et de lacs parmi lesquels on compte le lac de Harlem qui couvre à lui seul 45,000 acres. Tout le reste est asséché par 260 moulins à vis d'archimède. La partie historique du Mémoire traite de la situation physique désavantageuse du district par rapport à sa suation; elle décrit, par ordre chronologique, les projets qui ont été faits pour améliorer cet état de choses. On y trouve des particularités sur les changemens qui se sont effectués, de temps à autre, dans l'état de la mer quant à la hauteur du sol en Hollande et des détails sur le sort des plans et des Mémoires qui ont été publiés à ce sujet jusqu'à ce qu'enfin on eut mis la main à l'œuvre sous la direction de MM. Conrad, Blanken et Kros et la surintendance de M. Brunings, inspecteur-général du *Waterstaat*. Ce dernier mourut, peu de temps après et la haute main de ces travaux fut confiée alors à M. Conrad dont les plans furent exécutés avec tant de zèle, d'intelligence et d'activité que l'ouvrage, accompli de 1804 à 1807, parut remplir complètement le but qu'on s'était proposé d'atteindre. Dans ce Mémoire, il est tracé en outre un aperçu de l'origine du lac de Harlem, des causes de son agrandissement et des travaux faits, dans ces derniers temps, pour parvenir à l'assécher. La troisième partie de ce Mémoire indique avec des détails exacts la manière dont on a exécuté ces travaux; comme ceux-ci diffèrent beaucoup du système suivi par l'administration des ouvrages hydrauliques en Angleterre, cette partie est du plus haut intérêt et pourra être consultée avec fruit. Ensuite, vient une description du canal d'Oegstgeest qui est une prolongation du canal de Katwyk. Enfin, l'auteur du Mémoire fait quelques observations générales sur les résultats salutaires du canal en ce qui concerne la suation du district et sur la solidité extraordinaire des écluses qui en font partie, solidité qui est prouvée par la résistance victorieuse qu'elles ont opposée, pendant 35 ans, à toute la fureur des vagues de la Mer du Nord. L'auteur a rendu le plus grand service à la science, en décrivant avec tant de talent les travaux si heureux de son habile père, qu'une mort prématurée a empêché d'atteindre le plus haut rang dans la branche dont il faisait l'ornement. A ce qui parait, c'est le programme du concours des Sociétés savantes de Telford et de Walker qui a engagé M. Conrad, nonobstant ses nombreux travaux pour le chemin de fer en Hollande, à rédiger ce Mémoire qui est un des plus intéressans qui aient été fournis à la Société des ingénieurs civils, pendant l'assemblée actuelle.

On écrit de Paris au *Morning-Post*:

« Depuis la dernière mésintelligence entre les cabinets de France et de Russie, M. Casimir Périer, premier secrétaire de l'ambassade à Saint-Pétersbourg, est resté dans un isolement complet. Il ne s'est montré ni à la cour ni à la parade. La noblesse russe lui a fermé ses portes. Mais M. Périer, affectant la plus grande indifférence, a acheté près de la capitale une charmante maison, et ses salons ont été ouverts à qui voulait le visiter. L'empereur ayant manifesté le mécontentement que lui inspirait cette nonchalance, M. Périer a été rappelé; mais, pour sauver les apparences, on lui donnera le titre de plénipotentiaire près de quelque cour d'Allemagne. Le baron d'André, deuxième secrétaire de l'ambassade française à Saint-Pétersbourg, remplira provisoirement les fonctions de M. de Barante, qui ne doit pas retourner encore à son poste. Le baron de Bourqueney, qui devait remplacer M. de Saint-Aulaire pendant son absence de Londres, reste à Constantinople. Il s'y est fait beaucoup aimer, et sa conduite a satisfait son gouvernement. Le comte de Pontois reste à Paris. M. Rohan-Chabot, deuxième secrétaire de l'ambassade de Londres, continuera ses fonctions. Il est le fileul de Louis-Philippe, qui l'affectionne particulièrement. Le comte d'Haussonville, gendre du duc de Broglie, premier secrétaire de l'ambassade de Londres, est absorbé par l'intérêt de son élection à Provins, et s'il était élu, il renoncerait à la diplomatie. »

On écrit d'Hambourg:

« Le capitaine J. Vasse, commandant le pyroscaphe *Paris*, arrivé de Hambourg au Hâvre, le 10 juillet au soir, a communiqué les nouvelles suivantes, relatives aux mesures prises par le Sénat de cette ville, pour atténuer les conséquences de la catastrophe dont elle vient d'être victime:

« Depuis l'incendie de Hambourg, le gouvernement de Brême a envoyé 250 soldats de leur garnison, qui ont aidé à maintenir l'ordre. Ces mêmes troupes ont quitté cette ville, le 16 juin, comblées de remercîmens pour leur bonne conduite pendant leur séjour à Hambourg.

» Pour mettre la Compagnie d'Assurance Générale de la ville en état de couvrir la perte des maisons brûlées, le Sénat a demandé et obtenu la permission de faire un emprunt de 32 millions marcs de banque. Après que deux propositions du Sénat, sur la manière de payer les intérêts, eurent été rejetées par la bourgeoisie, on est tombé d'accord, la 3e fois, que tous les propriétaires des maisons brûlées ou non brûlées paieront annuellement 4 pour mille de la taxe de leurs maisons, et, en outre, ¼ pC. de droits de terrain en plus.

» Dès le 15 juillet, les droits d'entrée pour les marchandises seront augmentés de 25 pC., soit, au lieu d'un demi pC. courant, un demi pour cent de banque.

» Et pour la sortie, au lieu d'un huitième pour cent courant, un huitième pC. de banque.

» Une nouvelle taxe de luxe sera créée, et les droits d'octroi sur quelques comestibles, comme beurre, etc., seront augmentés. Le capital devra être payé en quarante ans.

» Dans plusieurs rues, les ruines sont enlevées. Dès qu'un nouveau plan sera accepté, on commencera à rebâtir.

» Une nouvelle fête a été créée, et a eu lieu le 7 juillet, jour de grâce et de jeûne; tous les travaux ont été défendus. On a prêché dans toutes les églises non attaquées du feu, qui ont été comblées de monde; on n'a jamais vu une telle affluence. Une collecte a été faite en faveur des églises brûlées, qui a [illegible] porté 12 à 16,000 marcs.

Le 5 juillet, un orage épouvantable, accompagné de [illegible] gros grêlons, a complètement détruit les récoltes et ravag[illegible] campagnes dans seize endroits de l'ex-principauté d'Halb[illegible]tadt et du comté de Mansfeld. On a trouvé tués dans les cha[illegible] des pigeons, des oiseaux de toute espèce, et beaucoup de gib[illegible] des personnes qui se trouvaient en plaine ont été blessées, [illegible] homme a même été trouvé gisant dans un champ, ensangla[illegible] et privé de vie. Il y a des contrées où tout est littéralement [illegible]truit.

EXTÉRIEUR.

ETATS-UNIS. — New-York, 21 juin. Un projet de lo[illegible] été présenté au congrès, ayant pour but de charger le gouve[illegible]nement fédéral des dettes des états particuliers. On propose [illegible] créer une dette nationale de 100 millions de dollars à 4 p[illegible] pour être divisée parmi les états, afin de procurer à ceux [illegible] sont en défaut de payer leurs dettes, les moyens de les acqu[illegible]ter. On ne croit pas que ce projet sera adopté.

Les journaux de la Nouvelle-Orléans font mention d'un f[illegible] d'une épouvantable atrocité. Un négrillon y a été brûlé vi[illegible] sous le prétexte d'avoir participé à la perpétration de plusieu[illegible] crimes. Ce traitement est plutôt digne d'une bande de cannib[illegible]les que d'une population chrétienne qui se prétend civilisée.

MEXIQUE. — Mexico, 7 juin. On lit dans le *Standard*: [illegible] plus grande tranquillité continue à régner dans toutes les pr[illegible]vinces, et rien n'annonce une explosion de la part du peup[illegible] contre l'administration du gouvernement de Santa-Anna, ex[illegible]plosion qu'avaient annoncée avec tant de confiance, les part[illegible]sans de Bustamente. Les engagemens pris envers les créanci[illegible] de l'état, sont religieusement remplis. Les agens mexicains [illegible] Londres, sont munis de fonds pour le paiement des intérêts [illegible] la dette, jusqu'au 1 octobre. Ils ont même une réserve d'envi[illegible]ron 70,000 dollars. Ces faits parlent hautement en faveur [illegible] l'intégrité du gouvernement de Santa-Anna.

TURQUIE. — Smyrne, 19 juin. Un grand nombre d'assassinats ont encore eu lieu ici la semaine dernière, et, comm[illegible] d'ordinaire, ils seraient tous restés impunis si, au nombre de[illegible] victimes, ne se fût pas trouvé un matelot d'un brick de guer[illegible] anglais. Le consul britannique demanda au gouverneur la punition des coupables et se plaignit vivement du peu de soin qu[illegible] mettait la police à surveiller les criminels, en ajoutant qu'[illegible] laissât tranquilles 25 à 30 assassins grecs et ne leur demand[illegible] pas compte du sang versé par leurs mains.

Le gouverneur fit aussitôt mander au Divan le chef de la police. Celui-ci déclara qu'il avait donné les ordres les plus sévères d'arrêter les coupables, mais que, jusqu'ici, il n'avait pa[illegible] encore été possible de les découvrir. On lui fit alors subir u[illegible] interrogatoire, et, l'ayant très-facilement convaincu d'être de connivence avec les criminels, on le destitua de son emploi e[illegible] on le jeta [illegible] va le dépouille[illegible] d'une partie de l'immense [illegible] 37 ans qu'il est chef de police à Smyrne. C'est ce même Badschi-Bey qui, le 15 juin 1821, excita les Turcs à incendier le quartie[illegible] des Francs et à en assassiner les habitans.

Un navire de guerre grec s'est emparé, sur divers points de l'Archipel, d'une vingtaine de pirates, qu'il a transportés à Syra où on va les juger.

RUSSIE. — St.-Pétersbourg, 5 juillet. Nous avons déjà annoncé l'arrivée de S. M. le roi de Prusse, à St.-Pétersbourg. Voici, d'après des nouvelles de cette capitale, en date du 5 juillet, quelques détails sur cette arrivée:

« Hier au matin le télégraphe a annoncé l'arrivée sur les côtes de Russie, du *Kamtsckatka* et du *Bogatyr*, ayant à bord S. M. le roi de Prusse. LL. MM. II., le grand-duc héritier et les grand'-duchesses, ainsi que S. A. R. le prince de Prusse, allèrent au devant de S. M., jusqu'à Cronstadt, à bord d'un pyroscaphe disposé à cet effet. Il était midi, lorsque le *Bogatyr*, salué par les canons des forts et par tous les vaisseaux de guerre en rade, rencontra le pyroscophe impérial. L'entrevue entre le roi et la famille impériale fut des plus touchantes, par l'émotion qu'éprouvait à se revoir chacun des hauts personnages. Après que S. M. l'empereur se fut rendu seul avec le grand-duc héritier à bord du *Bogatyr*, et eut conduit S. M. le roi à bord du pyroscaphe impérial la *Newa*, les augustes personnages se rendi-

---

— Ça m'aurait fait une belle jambe!... Mais c'est égal, ils m'ont joué une mauvaise farce en me mettant au monde... Je ne m'en plaindrais pas, si encore ils m'avaient fait comme le *meg des megs* (7) devrait faire les gueux, c'est-à-dire sans froid, ni faim, ni soif; ça ne lui coûterait rien, et ça ne coûterait pas tant aux gueux d'être honnêtes.

— Tu as eu faim, tu as eu froid, et tu n'as pas volé! Chourineur?

— Non! et pourtant j'ai eu bien de la misère, allez.... J'ai *fait la tortue* (8) quelquefois pendant deux jours, et plus souvent qu'à mon tour... Eh bien! je n'ai pas volé.

— Par peur de la prison?

— Oh! c'te farce! — dit le Chourineur en haussant les épaules et riant aux éclats. — J'aurais donc pas volé du pain *par peur d'avoir du pain?*.... Honnête, je crevais de faim; voleur, on m'aurait nourri en prison!... Non, je n'ai pas volé parce que.... parce que.... enfin parce que ça n'est pas dans mon idée de voler....

Cette réponse véritablement belle, et dont le Chourineur ne comprit pas la portée, étonna profondément Rodolphe.

Il sentit que le pauvre qui restait honnête au milieu des plus cruelles privations était doublement respectable, puisque la punition du crime pouvait devenir pour lui une ressource assurée.

Rodolphe tendit la main à ce malheureux sauvage de la civilisation, que la misère n'avait pas absolument perdu.

Le Chourineur regarda son amphitryon avec étonnement, presque avec respect; à peine il osa toucher la main qu'on lui offrait. Il pressentit qu'entre lui et Rodolphe il y avait un abîme.

— Bien, bien! — lui dit Rodolphe, — tu as encore du cœur et de l'honneur....

— Ma foi! je n'en sais rien, — dit le Chourineur tout ému; — mais ce que vous me dites là..... voyez-vous..... jamais je n'avais rien senti de pareil.... Ce qu'il y a de sûr, c'est que ça... et les coups de poing de la fin de ma râclée... qui étaient si bien festonnés, et qui auraient pu ne finir que demain, tandis qu'au contraire vous me payez à souper... et vous me dites des choses... Enfin suffit, c'est à la vie et à la mort, vous pouvez compter sur le Chourineur.

Rodolphe reprit plus froidement, ne voulant pas laisser deviner l'émotion qu'il ressentait:

— Es-tu resté long-temps aide équarrisseur?

— Je crois bien... D'abord ça avait commencé par m'écœurer d'égorger ces pauvres vieilles bêtes... après, ça m'avait amusé; mais quand j'ai eu dans les environs de seize ans et que ma voix a mué, est-ce que ça n'est pas devenu pour moi une rage, une passion que de chouriner? J'en perdais le boire et le manger... je ne pensais qu'à ça!... Il fallait me voir au milieu *de l'ouvrage*: à part un vieux pantalon de toile, j'étais tout nu. Quand, mon grand couteau bien aiguisé à la main, j'avais autour de moi (je ne me vante pas) jusqu'à quinze et vingt chevaux qui faisaient queue, pour attendre leur tour, tonnerre!! quand je me mettais à les égorger, je ne sais pas ce qui me prenait... c'était comme une furie; les oreilles me bourdonnaient! je voyais rouge, tout rouge, et je chourinais.... et je chourinais.... et je chourinais jusqu'à ce que le couteau m'ait tombé des mains! Tonnerre!! c'était une jouissance! J'aurais été millionnaire que j'aurais payé pour faire ce métier-là.

— C'est ce qui t'aura donné l'habitude de chouriner, — dit Rodolphe.

— Ça se peut bien; mais quand j'ai eu seize ans, cette rage-là a fini par devenir si forte, qu'une fois en train de chouriner, je devenais comme fou, et je gâtais l'ouvrage.... Oui, j'abîmais les peaux à force d'y donner des coups de couteau à tort et à travers. Finalement, on m'a mis à la porte du charnier. J'ai voulu m'employer chez les bouchers, j'ai toujours eu du goût pour cet état-là.... Ah bien oui! ils ont fait les fiers! ils m'ont méprisé comme des bottiers mépriseraient des savetiers. Voyant ça, et d'ailleurs ma rage de chouriner s'étant passée avec mes seize ans, j'ai cherché mon pain ailleurs.... et je ne l'ai pas trouvé tout de suite; alors souvent j'ai *fait la tortue*. Enfin, j'ai travaillé dans les carrières de Montrouge. Mais au bout de deux ans, ça m'a scié de faire toujours l'écureuil dans les grandes roues pour tirer la pierre, moyennant vingt sous par jour. J'étais grand et fort, je me suis engagé dans un régiment. On m'a demandé mon nom, mon âge et mes papiers. Mon nom? l'Albinos; mon âge, voyez ma barbe; mes papiers? voilà le certificat de mon maître carrier. Je pouvais faire un grenadier soigné, on m'a enrôlé.

— Avec ta force, ton courage et ta manie de chouriner, s'il y avait eu la guerre dans ce temps-là, tu serais peut-être devenu officier.

— Tonnerre! à qui le dites-vous? chouriner des Anglais ou des Prussiens, ça m'aurait bien autrement flatté que de chouriner des rosses... Mais, voilà le malheur, il n'y avait pas de guerre, et il y avait la discipline.... Un apprenti essaie de communiquer une râclée à son bourgeois, c'est bien; s'il est le plus faible, il la reçoit; s'il est le plus fort, il la donne; on le met à la porte, quelquefois au violon, il n'en est que ça. Dans le militaire, c'est autre chose. Un jour mon sergent me bouscule pour me faire obéir plus vite; il avait raison, car je faisais le clampin; ça m'embête, je regimbe; il me pousse, je le pousse; il me prend au collet, je lui envoie un coup de poing. On tombe sur moi; alors, la rage me prend, le sang me monte aux yeux, j'y vois rouge... j'avais mon couteau à la main, j'étais de cuisine, et allez donc!... Je me mets à chouriner.. à chouriner comme à l'abattoir... *J'entaille* (9) le sergent, je blesse deux soldats! une vraie boucherie!.. onze coups de couteau à eux trois... oui, onze!... du sang... du sang comme dans un charnier!...

Le brigand baissa la tête d'un air sombre, hagard, et resta un moment silencieux.

— A quoi penses-tu, Chourineur? — dit Rodolphe, l'observant avec intérêt.

— A rien, à rien, — reprit-il brusquement. Puis il reprit avec sa brutale insouciance:

— Enfin on m'empoigne, on me met *sur la planche au pain, et j'ai une fièvre cérébrale* (10).

— Tu t'és donc sauvé?

— Non; mais *j'ai été quinze ans au pré* au lieu *d'être fauché* (10). J'ai oublié de vous dire qu'au régiment j'avais repêché deux camarades qui se noyaient dans la Marne; nous étions en garnison à Melun. Une autre fois... vous allez rire et dire que je suis un amphibie au feu et à l'eau, sauveur pour hommes et pour femmes! une autre fois, étant en garnison à Rouen, toutes maisons de bois, de vraies cassines, le feu prend à un quartier: ça brûlait comme des allumettes; je suis de corvée pour l'incendie; nous arrivons au feu; on me crie qu'il y a une vieille femme qui ne peut pas descendre de sa chambre qui commençait à chauffer, j'y cours. Tonnerre! oui, ça chauffait..... car ça me rappelait mes fours à plâtre dans les bons jours; finalement je sauve la vieille... *Mon rat de prison* (12) s'est tant tortillé des quatre pattes et de la langue, qu'il a fait changer ma peine; au lieu d'aller à *l'abbaye de Monte-à-regret* (13) j'en ai eu pour quinze année *de pré*..... Quand j'ai vu que je ne serais pas tué, mon premier mouvement a été de sauter sur mon *bavard* pour l'étrangler! Vous comprenez ça, mon maître?

— Tu regrettais de voir ta peine commuée?

— Oui... à ceux qui jouent du couteau.... le couteau de *Charlot* (14), c'est juste; à ceux qui volent, des fers aux pattes!! Chacun son lot.... mais vous

---

(7) Dieu. N'est-il pas significatif et étrange que le nom de Dieu se retrouve jusque dans cette langue corrompue!

(8) J'ai jeûné.

(9) Je tue.

(10) On me met en jugement, et je suis condamné à mort.

(11) Aux galères au lieu d'avoir été exécuté.

(12) Avocat.

(13) A l'échafaud.

(14) Le bourreau.

rent ensemble à la superbe maison de plaisance Péterhof, située entre Cronstadt et Pétersbourg, où LL. AA. II. et RR. dînèrent en famille. On apprend qu'elles continueront à séjourner dans cette résidence impériale. »

— M. l'aide-de-camp général comte Woronzow, gouverneur-général des provinces de la Nouvelle-Russie et de Bessarabie, est arrivé dans cette capitale.

SUÈDE ET NORVÈGE. — STOCKHOLM, 30 juin. S. M. le roi a désigné le maréchal de l'empire comte de Brahe, pour se rendre en qualité d'ambassadeur extraordinaire à St.-Pétersbourg, afin de complimenter S. M. l'empereur Nicolas, à l'occasion de son jubilé de noces. S. Exc. sera accompagnée du colonel de Peyron et du major de Lagerstræle.

AUTRICHE. — VIENNE, 6 juillet. S. M. l'empereur a, à ce qu'on dit, adopté le plan relatif à une nouvelle maison de correction qui doit être construite entre Wæhring et Hernals.

— M. l'abbé Deaky, ancien précepteur du prince héréditaire de Lucques, a été nommé par le Pape évêque *in partibus infidelium*, et par S. M. l'Empereur, inspecteur-en-chef des écoles du district de Raab en Hongrie.

— LL. AA. II. l'archiduc François-Charles et Mme l'archiduchesse Sophie visiteront les eaux d'Ischl dans le courant de cet été; plus tard, l'archiduc fera une excursion en Dalmatie. S. A. I. l'archiduc Albert accompagnera son auguste père dans la province rhénane de Prusse, lors des manœuvres qui y auront lieu.

On dit que M. le comte de Colloredo-Wallsee sera nommé ministre d'Autriche près de la cour de Russie. M. le prince de Schwartzenberg, ministre près de la cour de Prusse, et M. le comte de Bombelles remplaceront ce dernier près de la cour de Sardaigne.

En l'absence de M. le baron de Kress, M. de Pilate fera les fonctions de chargé-d'affaires près de la cour de Hanovre.

On mande de Kirchberg qu'on y fait de grands préparatifs pour célébrer la fête de S. A. R. le duc de Bordeaux, qui a lieu le 12. Plus tard le duc, ainsi que Mademoiselle, se rendront aux bains d'Ischl.

Des lettres de la Moravie annoncent que S. A. R. Mme la princesse Wasa est arrivée à sa seigneurie d'Einhorn.

PRAGUE, 3 juillet. Hier et aujourd'hui ont éclaté ici des troubles qui ont nécessité l'intervention de la force armée, mais l'ordre a été promptement rétabli. Un boucher, peu aimé de ses concitoyens à cause de la brutalité et de la dureté de son caractère, avait, on ne sait pour quel motif, entraîné dans sa demeure un jeune garçon et lui avait fait subir de mauvais traitemens. Les vociférations de l'enfant attirèrent aussitôt autour de la maison du boucher une foule nombreuse qui réclamait à grands cris l'extradition du petit prisonnier, que le boucher, sur ces entrefaites, avait rendu à la liberté, en le faisant sortir par une porte de derrière. Sur le refus du boucher d'obéir à l'injonction qui lui était adressée par la foule, celle-ci croyant que la vie de l'enfant courait les plus grands dangers, allait enfoncer la porte de cette maison lorsque arriva la force armée pour prévenir heureusement de plus grands excès. Cependant ce fait, si simple en lui-même, s'était répandu dans toute la ville, et avait été dénaturé de la manière la plus ridicule; le lendemain, on allait même jusqu'à dire que l'enfant avait été égorgé; cette dernière circonstance excita à tel point l'indignation de la foule immense qui s'était attroupée en plus grand nombre que la veille, qu'elle lança une grêle de pierres contre la maison et en brisa toutes les vitres; un détachement de soldats vint enfin mettre un terme à ces désordres en dispersant cette foule. Bien que des patrouilles continuent à parcourir les rues, la tranquillité n'a cependant plus été troublée.

PRUSSE. — BERLIN, 9 juillet. A l'occasion du voyage de S. M. de Dantsig à Péterhof, l'empereur de Russie avait fait établir directement sur mer une ligne télégraphique afin d'avoir continuellement des nouvelles de la traversée. Il parait que, par ce moyen, la famille impériale a été informée à Péterhof, au bout de six heures, de l'embarquement du roi à Dantsig.

On se perd en conjectures sur le but du voyage dans la province de Prusse du ministre des finances, comte de Bodelschwingh, dont la plus probable serait bien que cet homme d'état veut se convaincre en personne jusqu'à quel point sont fondées les plaintes qu'on articule sur la fermeture des frontières russes, et tâcher de les faire cesser autant que possible. On croit que le roi a désiré que le ministre fît ce voyage.

Les conférences sur la nouvelle loi sur la presse ont déjà commencé entre les trois ministres que la chose intéresse particulièrement, ceux de l'intérieur, des relations extérieures et des affaires ecclésiastiques; M. de Gerlach, président du collége de censure qui sera créé, y assiste. Dès que les principes de la loi seront arrêtés, on en saisira le ministère d'état, et celui-ci la présentera au roi; telle est la marche suivie dans toutes les affaires importantes, et il n'y a guère lieu de compter que la loi soit publiée avant le mois de janvier.

WURTEMBERG. — STUTTGARDT, 9 juillet. Les conférences des plénipotentiaires du congrès douanier attirent à un haut degré l'attention des gouvernemens étrangers. On a dernièrement annoncé que l'envoyé d'Angleterre, sir George Shee, avait reçu de lord Aberdeen l'ordre de ne pas s'absenter en congé pour le moment. D'un autre côté, le ministre plénipotentiaire belge à Berlin, M. Willmar, est déjà arrivé ici, et d'ici à quelques jours on attend l'envoyé des Etats-Unis à Berlin, M. Wheaton, qui, pendant toute la durée des conférences, séjournera à Stuttgardt. Le nouvel envoyé des Pays-Bas a déjà remis hier au roi ses lettres de créance. L'envoyé de France, vicomte de Fontenay, a également ajourné son voyage de congé, à cause des négociations, et restera ici tout l'été. Ces faits démontrent suffisamment que l'Union douanière est devenue une forte puissance commerciale, et que personne à l'étranger ne méconnait son importance.

Le comte de Buol-Schauenstein, envoyé d'Autriche, s'intéresse vivement aussi aux questions que le Congrès va résoudre. L'envoyé anglais semble spécialement chargé de prévenir l'augmentation des droits d'entrée sur le fils de coton; mais il ne peut guère espérer le succès de ses efforts. Le général Willmar veut, paraît-il, chercher à favoriser le commerce de transit d'Anvers à Cologne, en concurrence avec le Rhin de Rotterdam à Cologne. L'Amérique demande, paraît-il, une réduction de droit sur le tabac, et offre en compensation d'autres avantages. Du côté de la France, aucune proposition n'a encore été faite pour la conclusion d'un traité de commerce; on suppose que le gouvernement français veut attendre le résultat des élections. (*Gazette de Wurtzbourg.*)

PORTUGAL. — LISBONNE, 4 juillet. C'est hier enfin qu'ont été signées avec la Grande-Bretagne, par les deux plénipotentiaires, lord Howard de Walden, et le duc de Palmella, le traité de commerce, et celui relatif à la traite. Ces traités ont été expédiés aussitôt à lord Aberdeen. Quels que puissent être les défauts du traité de commerce (et il y a fortement lieu de croire que les avantages concédés à l'Angleterre sont très-minimes), celui concernant la traite est très-ample et très-explicite, et les dispositions, si elles sont convenablement exécutées, atteindront indubitablement le but qu'on s'était proposé. Le droit de visite est mutuellement concédé pour tous endroits sur la côte d'Afrique (la Méditerranée exceptée), depuis latitude S, 36°, jusqu'à longitude E, 20°.

Le résultat final des élections est favorable au gouvernement. L'opposition dans la Chambre des Députés comptera 16 *ultras* et miguélistes, nommés pour le district de Lisbonne, et 5 ou 6 autres. Le ministre de l'intérieur a été élu pour chacune des provinces, excepté pour celle d'Alemtéjo, où cependant tous les membres élus ou du moins la grande majorité, sont ministériels. L'ouverture des Cortès aura lieu le 10; mais on pense que, quelques jours après, elles seront prorogées jusqu'au mois d'octobre.

On s'attend chaque jour à un changement dans le cabinet. Il paraît que Costa Cabral voudrait se débarrasser du duc de Tercère (on dit qu'il ne demande pas mieux que de se retirer), et nommer à sa place en qualité des ministres des affaires étrangères le duc de Palmella, ou M. Rodrigo da Fonseca. Celui-ci s'est détaché de l'opposition dont il était le chef avoué, désertion qui rendra l'opposition parfaitement insignifiante.

La reine est en ce moment à Cintra; mais elle retournera en ville cette semaine, pour faire en personne l'ouverture des Cortès. (*Morning Herald*).

ESPAGNE. — MADRID, 6 juillet. Le comte Almodovar, ministre des affaires étrangères, a adressé une circulaire sage et modérée aux agens de l'Espagne à l'étranger. Il résulte des explications données par les ministres sur les traités de Portugal avec l'Angleterre, que le cabinet espagnol n'est pas bien informé relativement aux intentions du cabinet de Lisbonne. Le gouvernement est invité à donner toute son attention à la multiplicité des attaques sur les grandes routes, où des diligences sont journellement arrêtées. Zurbano est arrivé à Barcelonne, le 7. On l'a vu avec plaisir, et l'on fait des vœux pour qu'il achève de détruire les bandes factieuses.

ANGLETERRE. — LONDRES, 13 juillet. LL. AA. SS. le duc et la duchesse de Saxe-Meiningen, accompagnés du prince héréditaire, ont quitté hier cette capitale, pour se rendre sur le continent.

— S. M. et le prince Albert arriveront aujourd'hui au palais de Buckingham, de Claremont, où ils feront de temps à autre quelque séjour, jusqu'à la prorogation du Parlement.

— Les journaux publient la protestation des lords Radnor, Kinnaird et Rossie contre la troisième lecture du bill relatif au nouveau tarif.

— On annonce une grande fête qui sera donnée ici au profit des réfugiés polonais. Cette fête aura lieu à l'hôtel dit *Stafford house*, appartenant à la duchesse de Sutherland.

— Les journaux de Dublin publient une lettre adressée de Londres, sous la date du 9 juillet, par M. O'Connell, à M. Ray, Esq., secrétaire de la Société dite du Rappel de l'Union. Dans cette lettre le grand agitateur s'excuse en quelque sorte de ne pas s'être occupé, dans ces derniers temps de la question relative au rappel; mais il en attribue la cause à la situation pénible où se trouve l'Angleterre. Le rappel est toujours la première de ses pensées. « Je crois, dit-il, que l'heure de la délivrance de l'Irlande approche. Les événemens qui m'entourent, m'assurent que, sans crime, sans violence, restant parfaitement fidèle au trône, et attachée à tous les principes de la constitution, *l'Irlande deviendra de nouveau une Nation.* »

— Pendant la semaine finissant le 7 juillet, il a été exporté du port de Londres, les métaux précieux que voici :

Argent monnayé	Rotterdam.........	15,000 onces.
id.	Maurice..........	9,687 »
id.	Calcutta..........	47,400 »
Argent en lingots	id.	11,830 »

— Dans la Chambre des Communes, séance du 11 juillet, sir Robert Peel en proposant que la Chambre se formât en comité de subsides, a profité de cette occasion pour donner un démenti formel à lord Palmerston qui avait prétendu que le ministère actuel avait demandé à lord Auckland de conserver le gouvernement des Indes. Le noble lord avait inféré de là que le ministère approuvait la politique de lord Auckland.

Sir Robert a déclaré qu'il protestait formellement contre cette induction.

FRANCE. — PARIS, 13 juillet. Un accident, qui heureusement n'aura pas de suites sérieuses, a répandu pendant quelques momens l'inquiétude dans les esprits.

Vers midi et demi, S. A. R. Mgr le duc d'Orléans venait de Villiers, dans un cabriolet : arrivé à Sablonville, il était monté dans une calèche. Le roi, avec sa suite, se trouvait en cette localité. S. M. venait à Paris présider le conseil des ministres. On partait de Sablonville, lorsque les chevaux attelés à la voiture de Mgr le duc d'Orléans, ont pris le mors aux dents. S. A. R. a sauté hors de la voiture, et sa tête, en tombant, a porté sur l'une des roues. Il en est résulté une légère contusion au front, à la suite de laquelle le prince s'est trouvé mal.

Le roi est immédiatement descendu de voiture; S. M. a pris le prince et l'a aidé à le transporter dans la maison d'un épicier de Sablonville. Un médecin, appelé sur les lieux, a pratiqué une saignée à S. A. R., qui a repris tous ses sens au bout de quelques minutes. Une heure après le prince a pu être transporté au château de Neuilly. On a immédiatement expédié un courrier à M. le président du conseil des ministres pour contremander la convocation du conseil qui devait se tenir sous la présidence du roi. Les renseignemens qui nous arrivent, au moment du départ du courrier, sont des plus rassurans sur la santé du prince. On ne saurait s'imaginer la bonté avec laquelle le roi a traité la famille au milieu de laquelle le prince royal a été conduit pour recevoir les premiers secours.

— La Bourse a été extrêmement animée aujourd'hui; l'accident arrivé au duc d'Orléans a produit une vive sensation et les fluctuations ont été on ne peut plus rapides. La dépêche suivante a été affichée à la Bourse vers 2 heures : « Mgr. le duc d'Orléans vient de faire une chute de voiture. L'accident n'a rien de grave et l'état du prince n'inspire aucune inquiétude. Le ministre des finances donne cet avis à M. le commissaire de la Bourse, afin de prévenir les bruits qui pourraient se répandre à ce sujet. »

— Le conseil des ministres s'est assemblé à Neuilly, le roi n'a

---

forcer à vivre quand on a assassiné ! tenez !.... les *curieux* (15) ne savent pas la chose que ça vous fait dans les premiers temps.

— Tu as donc eu des remords..., Chourineur !

— Des remords ? Non, puisque j'ai fait mon temps, — dit le sauvage ; — mais autrefois il ne se passait presque pas de nuit où je ne voie, en manière de cauchemar, le sergent et les soldats que j'ai *chourinés*, c'est-à-dire... ils n'étaient pas seuls, — ajouta le brigand avec une sorte de terreur ; — ils étaient des dixaines, des centaines, des milliers à attendre leur tour dans une espèce d'abattoir... comme les chevaux que j'égorgeais à Montfaucon attendaient leur tour aussi.... Alors, je voyais rouge et je commençais à chouriner.... à chouriner... sur ces hommes, comme autrefois sur les chevaux.... Mais plus je chourinais de soldats, plus il en revenait.... Et en mourant ils me regardaient d'un air si doux... si doux... que je me maudissais de les tuer.... mais je ne pouvais pas m'en empêcher.... Ce n'était pas tout... Je n'ai jamais eu de frère... et il se faisait que tous ces gens que j'égorgeais étaient mes frères... et des frères pour qui je me serais mis au feu... A la fin, quand je n'en pouvais plus, je m'éveillais tout trempé d'une sueur aussi froide que de la neige fondue,...

— C'était un vilain rêve, Chourineur !

— Oh ! oui, allez... Eh bien ! dans les premiers temps que j'étais *au pré*, toutes les nuits je l'avais... ce rêve-là... Voyez-vous..... c'était à en devenir fou ou enragé.... Aussi deux fois j'ai essayé de me tuer, une fois en avalant du vert-de-gris, l'autre fois en voulant m'étrangler avec une chaîne ; mais je suis fort comme un taureau. Le vert-de-gris m'a donné soif, voilà tout... quant au tour de chaîne que je m'étais passé au cou, ça m'a fait une cravatte toute naturelle. Après cela, l'habitude de vivre a repris le dessus, mes cauchemars sont devenus plus rares, et j'ai fait comme les autres.

— Tu étais à bonne école, pour apprendre à voler.

— Oui, mais le goût n'y était pas.... Les autres *fagots* (16) me blaguaient là-dessus, mais je les assommais à coups de chaîne. C'est comme ça que j'ai connu le Maître-d'Ecole... Mais pour celui-là... respect aux poignets ! il m'a donné ma paye comme vous me l'avez donnée tout à l'heure.

— C'est donc un forçat libéré ?

— C'est-à-dire, il était *fagot à perte de vue* (17) mais il s'est libéré lui-même.

— Il est évadé ? On ne le dénonce pas ?

— Ça n'est pas moi qui le dénoncerais, toujours ; j'aurais l'air de le craindre.

— Comment la police ne le découvre-t-elle pas ? Est-ce qu'on n'a pas son signalement ?

— Son signalement ?... Ah bien, oui ! Il y a long-temps qu'il a effacé de sa frimousse celui que le *meg des megs* (18) y avait mis. Maintenant il n'y a que le *boulanger qui met les âmes au four* (19) qui pourrait reconnaître le Maître-d'Ecole.

— De quelle manière s'y est-il pris ?

— Il a commencé, par se rogner le nez qu'il avait long d'une aune ; par là dessus, il s'est débarbouillé avec du vitriol.

— Tu plaisantes ?

— S'il vient ce soir, vous le verrez ; il avait un grand nez de perroquet, maintenant il est aussi camard... que la *carline* (20), sans compter qu'il a des lèvres grosses comme le poing, et un visage olive aussi couturé que la veste d'un chiffonnier.

— Il est à ce point méconnaissable ?

— Depuis six mois qu'il s'est échappé de Rochefort, les *railles* (21) l'ont cent fois rencontré sans le reconnaître.

— Pourquoi était-il au bagne ?

— Pour avoir été faussaire, voleur et assassin. On l'appelle le Maître d'Ecole, parce qu'il a une écriture superbe et qu'il est très-savant.

— Eh ! il est redouté.

— Il ne le sera plus quand vous l'aurez rincé comme vous m'avez rincé. Et tonnère !!! je serai curieux de voir ça.

— Que fait-il pour vivre ?

— On dit qu'il s'est vanté d'avoir tué et dévalisé, il y a trois semaines, un marchand de bœufs sur la route de Poissy.

— On l'arrêtera tôt ou tard.

— Il faudra qu'on soit plus de *deux* pour ça, car il porte toujours sous sa blouse deux pistolets chargés et un poignard ; Charlot l'attend, il ne sera *fauché* qu'une fois. Il tuera tout ce qu'il pourra tuer pour s'échapper. Oh ! il ne s'en cache pas, et comme il est deux fois fort comme vous et moi, on aura du mal à l'abattre.

— Et en sortant du bagne, qu'as-tu fait, Chourineur ?

— J'ai été me proposer au maître débardeur du quai Saint-Paul, et j'y gagne ma vie.

— Mais, puisqu'après tout tu n'es pas *grinche* (22), pourquoi vis-tu dans la Cité ?

— Et où voulez-vous que je vive ? Qui est-ce qui voudrait fréquenter un repris de justice ? Et puis je m'ennuie tout seul, moi ; j'aime la société, et ici je vis avec mes pareils. Je me cogne quelquefois... On me craint comme le feu dans la Cité, et le *quart d'œil* (23) n'a rien à me dire, sauf pour les batteries qui me valent quelquefois vingt-quatre heures de violon.

— Et qu'est-ce que tu gagnes par jour ?

— Trente-cinq sous. — Ça durera tant que j'aurai des bras ; quand je n'en aurai plus, je prendrai un crochet et un carquois d'osier, comme le vieux chiffonnier que je vois dans les brouillards de mon enfance.

— Avec tout ça, tu n'es pas malheureux !

— Il y en a de pires que moi, bien sûr ; sans mes rêves du sergent et des soldats égorgés, rêves que j'ai encore souvent, je pourrais tranquillement crever comme un autre, au coin d'une borne ou à l'hopital ; mais ce rêve..,.. Tenez.... nom de nom ! je n'aime pas à penser à ça, — dit le Chourineur.

Et il vida sur un coin de la table le fourneau de sa pipe.

La Goualeuse avait écouté le Chourineur avec distraction, elle semblait absorbée dans une rêverie douloureuse.

Rodolphe, lui-même, restait pensif.

Les deux récits qu'il venait d'entendre éveillaient en lui des idées nouvelles.

Un incident tragique vint rappeler à ces trois personnages dans quel lieu ils se trouvaient.

(*La suite à demain.*)

(15) Les juges.
(16) Forçats.
(17) Forçats à perpétuité.
(18) Dieu.
(19) Le diable.
(20) La mort.
(21) Mouchards.
(22) Voleur.
(23) Le commissaire.

pu y assister, retenu auprès de son fils et au sein de sa famille et des médecins du château, appelés auprès du prince. A 4 heures 1/4 on nous annonce qu'une seconde saignée a été pratiquée et a fait le plus grand bien.

— M. le baron Deffaudis, qui était allé en Belgique pour faire sanctionner par le gouvernement belge divers arrangemens commereiaux, est de retour à Paris. On le dit porteur d'une convention avantageuse aux deux pays.

C'est le 20 de ce mois que l'ordonnance du 26 juin doit devenir définitivement applicable à la Belgique, si un traité spécial n'est pas intervenu. (*Moniteur Parisien.*)

—Le *Journal des Débats* publie le résumé suivant d'après les élections connues :

« Ce soir, *quatre cent vingt-deux* nominations sont connues ; *deux cent quarante-neuf* appartiennent au parti conservateur, *cent soixante-treize* à l'opposition.

» Dans le parti conservateur, quarante-neuf députés ne se sont pas représentés ou n'ont pas été réélus, se sont MM. B. Delessert, Le Sergeant de Monuccove, Legentil, Chaix-d'Est-Ange, Dintrans, de Jussieu, Enouf, de Bussières, Beudin, Piscatory, de Chapel, de Beaufort, Azaïs, Barbet, de Praslin, Warein, Renouard, Bertin Deveaux, Danse, B. Fould, Anisson Duperron, Delaborde, Royer Collard, de Maguencourt, Magnier, Petot, de Lagillardaie, Josserand, Raynaud, Leclerc, de Tilly, Jars, Leprovost, Hennessy, Durand de Corbiac, Laurens-Humblot, Gasparin, Mallet, Guilhem, Lacordaire, Lambert, Barsalon, Chazot, Petiot-Groffier, Arnauldet, Lemercier, Rossée et Simon.

» Dans l'opposition, trente-cinq députés ne se sont pas représentés, ou n'ont pas été réélus : ce sont MM. Dumont (du Nord), Dieudonné, Sainthorene, de Sivry, Colomès, Rampon, Poupard-Duplessis, Charpentier, Bachelu, Terrebasse, Pagès (de l'Ariège), Portalis, Charlemagne, Charamaule, Martinet, Mottez, Dussollier, Jolivet, Boyer, de Peyreleau, Coraly, Tixier, Petiniaud, Martin (de Strasbourg), de Panat, Subervic, Lebœuf, Deshameaux, de Laboissière, Albert, Truttat, Callemard de Lafayette, Taillandier, de L'aigle, Lelong et Caumartin.

» Le parti conservateur compte quarante-six députés nouveaux, ce sont :

» MM. Champanhet, Paul Daru, Achille Fould, Saint-Marc Girardin, Dilhan, Boblaix, général Brunet, Edmond Blanc, Emile Girardin, Roux, Conture, Nisard, de Sainte Aulaire, Viger, Teste fils, Regnauld, Lavergne, de Lafarelle, Maingoval, Proa, Lebobe, Bert, Lenoble, de Segur, Peltreau, Cerfberr, Saglio, Maurice, Schutzemberger, Poissat, Ferdinand David, Martin de Lyon, d'Houdetot, Dulimbert, baron le Mercier, de l'Angle, le Seigneur, Feuillade Chauvin, David, Richoud des Bus, Duthil, d'Haubersaert, Bellonet, Massey, et d'Hanssonville.

» L'opposition compte trente trois députés nouveaux ; ce sont :

» MM. De Viart, Marie, Bethmont, Cambacéres, La Rochejaquelein, Dubois Fresnai, Keysere, Garnier-Pages, Oudinot, De Laveau, marquis De Preigne, Drouin de Lhuis, Houzeau-Muiron, Crémieux, Cabanon, De Jouvencel, Legraverend, Floret, Henri Boulay (de la Meurthe), Vuillard, Tillotte de Clermont, De Lasteyrie, Bureau de Pusy, De Fontette, Bouillaud, Deszeimeris, Laurens, Dufournel, Lacroix, Toyé, Barillon, Aylies, Jules de Lasteyrie.

» L'opposition compte une triple nomination de M. Dupont (de l'Eure) et quatre doubles nominations de MM. Berryer, de Mornay, Billaud et le Thiard, le parti conservateur compte une double nomination de M. de Salvandy.

» En résumé, aujourd'hui le parti conservateur perd 49 députés; il en gagne 46; plus une double nomination. Total: quarante sept ; différence en moins, deux voix :

» L'opposition perd trente cinq députés, elle en gagne trente-trois; plus, six doubles nominations. Total 39. Différence en plus, quatre voix.

BELGIQUE. — Bruxelles, 14 juillet. Notre correspondance de Paris nous apporte les détails d'un accident arrivé hier à S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans, en sautant d'une voiture attelée de deux chevaux qui ont pris le mors aux dents. Cet accident, qui heureusement, n'a eu aucune suite fâcheuse, a causé la plus grande sensation dans Paris, et à la Bourse où il a fait baisser les fonds. Ce qui prouve l'attachement que toutes les classes portent à la famille royale. (*Commerce Belge.*)

— Depuis l'arrivée de la malle-estafette, les bruits les plus sinistres circulent en ville. Des personnes affirment que des nouvelles expédiées hier au soir de Paris, par courrier extraordinaire, annoncent la mort de S. A. le duc d'Orléans ; d'autres personnes en position d'être bien et promptement informées, nient ce [illegible] événement.

Au milieu de ces contradictions, notre devoir était de recourir aux sources les plus certaines. Nous n'avons pu apprendre aucun fait postérieur à ceux qui nous sont transmis par notre correspondance.

Comme il s'agit d'une circonstance grave, nous devons dire avoir vu à la Bourse une lettre de Paris, datée de *cinq heures du soir* portant : « M. le duc d'Orléans est mort, la rente 3 pC. » est à 76 offerte. » Une autre lettre également datée de *cinq heures du soir* porte : « Le prince va mieux, sa chute n'aura aucune » suite grave. » (*Idem.*)

— Les libéraux de la ville et de l'arrondissement de Tournay viennent de remporter une victoire éclatante dans l'élection qui a eu lieu pour le remplacement de M. Deignon à la chambre des représentans. M. Savart-Martel, candidat libéral, a obtenu une majorité de 84 voix sur son compétiteur, M. Doignon.

L'élection de M. Savart-Martel, ou plutôt l'élimination de M. Doignon, comme membre de la Chambre des représentans, a, dans les cirronstances actuelles, une portée que tout le monde peut facilement apprécier ; c'est une protestation manifeste contre la réaction qu'une majorité factice a si imprudemment entreprise. Malgré une position acquise, malgré toute l'influence de son parti dans la ville épiscopale, M. Doignon a été écarté de la représentation nationale par une majorité de 84 voix. Ce [illegible] de l'opinion libérale est, nous le répétons, on ne peut plus signific[illegible]. (*Modérateur* de Mons.)

Observations météorologiques faites à l'*Observatoire de Zwanenburg, près d'Amsterdam.*

1842. Juin.	Situation du Barom P.	L.	Therm.	Aires du vent.	Force du vent.	Etat du ciel.
	29.	$2\frac{1}{4}$	$63\frac{1}{2}$	S. O.	4	brumeux.
29	»	$2\frac{1}{4}$	$66\frac{1}{2}$	id.	2 à 4	id.
	»	$2\frac{1}{4}$	60	E.	2	serein.
	29.	$1\frac{1}{2}$	62	E.	0 à 2	brumeux.
30	»	1	68	N. E.	0	brumeux, pluie.
	28.	$11\frac{1}{2}$	$61\frac{1}{2}$	id.	4 à 6	brumeux.
juillet	28.	$8\frac{3}{4}$	62	S. S. O.	2	couvert, pluie.
1	»	8	$64\frac{1}{2}$	S. O.	2 à 10	brumeux. *
	»	$11\frac{3}{4}$	$57\frac{1}{2}$	id.	2	id.
	28.	11	58	O. S. O.	0 à 2	couvert, pluie.
2	»	11	62	S. O.	4	brumeux.
	»	11	$56\frac{1}{2}$	id.	2 à 4	brumeux, éclairs.
	28.	$11\frac{3}{4}$	58	O.	4	brumeux.
3	»	$0\frac{1}{2}$	62	id.	2 à 4	id.
	»	$1\frac{1}{4}$	$58\frac{1}{2}$	id.	2	id.
	28.	$11\frac{3}{4}$	$60\frac{1}{2}$	S.	4	brumeux.
4	»	$11\frac{1}{2}$	72 †	S. O.	2 à 4	id.
	»	$10\frac{1}{4}$	$62\frac{1}{2}$	S. S. O.	0	serein.
	28.	10	66	S. O.	4	brumeux.
5	»	11	66	id.	6 à 8	couvert, pluie.
	»	$11\frac{3}{4}$	60	id.	6	brumeux.

* Vers le soir tonnère, éclairs, foudre, pluie et vent impétueux.
† L'après-midi 3 heures $74\frac{1}{2}$ degrés.
id. 5 » 76 »
Pluie tombée pendant le mois de juin 6 lignes.
Et évaporée id. id. 41 »

Les personnes qui tiennent à avoir toujours la bouche fraîche et conserver leurs belles dents, n'ont qu'à se servir de *l'Eau de M. Désirabode, Dentiste de S. M. le roi des Français.*

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 16 Juillet. Les comédiens ordinaires du roi auront l'honneur de donner : **Lucrèce Borgia**, opéra en cinq parties, traduit de l'italien par M. E. Monnier, musique de Donizetti. Précedé de : **Moiroud & Compagnie**, vaudeville en un acte de MM. Bayard et Désormes.

On commencera à SEPT heures.

A l'étude, **le Guitarrero**, opéra comique en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de M. F. Halevy.

ANNONCES.

GOUTTE.

L'accès le plus violent est enlevé en 24 heures par

quelques Pilules de Lartigues

avec autant de certitude que les FIÈVRES INTERMITTENTES sont guéries par le SULFATE DE QUININE. Dépôts chez MM. les pharmaciens ci-après; Amsterdam, Kluitenaar, *Kalverstraat*; Breda, Van den Goorbergh, Kerstens; La Haye, Stolker; Maastricht, Grossier; Rotterdam, E. van Santen Kolff.
4586.

Hôtel du Park,

Place-Verte, à Anvers, vis-à-Vis la Cathédrâle.

LOUIS DELAPRÉ, fils et successeur du propriétaire de cet établissement, a l'honneur de faire connaître que son Hôtel vient d'être complètement restauré et monté sur un pied qui lui fait espérer mériter le bienveillant patronage des personnes qui visiteront Anvers.

Un établissement de Bains des plus comfortables se trouve dans l'Hôtel. On y parle les langues étrangères. 4625

Articles Indispensables aux Personnes
QUI TIENNENT A LEUR CONFORT PERSONNEL.

AVIS.

La haute réputation dont jouissent universellement les objets ci-après détaillés, a engagé des industriels sans moralité et sans délicatesse à essayer d'imposer à la crédulité du public, des contrefaçons de chaque article, composées d'ingrédiens sans vertu et même pernicieux, espérant s'attirer des acheteurs par l'appât du bas prix.

Pour prévenir de pareilles supercheries, les inventeurs, MM. A. ROWLAND et FILS, n. 20, *Hatton-Garden*, à Londres, ont nommé M. P. W. SACK, rue dite *Schoolstraat*, leur agent à La Haye, pour la vente de leurs articles; le public peut, en conséquence, être assuré que chez lui on peut se procurer le véritable

ROWLAND'S MACASSAR OIL

pour faciliter la croissance des cheveux, les entretenir et les embellir. Prix : 2 fl. 10 c. le flacon.

ROWLAND'S KALIDOR,

renommé pour son efficacité à faire disparaître les éruptions et autres maladies de la peau, l'adoucir et lui donner une blancheur et un éclat extraordinaire. Prix 2 fl. 70 c.

ROWLAND'S ODONTO,

préparation incomparable pour conserver et blanchir les dents et les embellir, ainsi que les gencives. Prix 1 fl. 65 c. la boîte.

S'adresser chez M. P. W. Sack, rue dite *Schoolstraat*, à La Haye.

FABRIQUE D'INSTRUMENS

de Mathématiques de MM. Coyen et Staes,

sur le coin du *Bosckkant* et *Heerengracht.*

A LA HAYE.

Le sieur Coyen, ingénieur-Mécanicien, arrivé de Paris, a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'établir ici une Fabrique d'Instrumens de Mathématiques, dont les produits ont été couronnés à la dernière Exposition de l'Industrie de Bruxelles, et pour lesquels il a reçu une mention honorable. Il fournit des Instrumens à l'Ecole-Militaire et à l'Ecole Centrale du Commerce, de Bruxelles. On trouvera dans son Magasin toutes espèces de Boîtes de Mathématiques et de Compas de fantaisie, dont plusieurs de son invention. Entr'autres des Compas à une pointe pouvant décrire un cercle d'un point sans piquer le papier. Des Compas éleptiques et volutte dit spirale; un grand nombre de Tire-Lignes imperméables à l'instar de ceux de l'Ecole d'Application de France. Il se charge de toute espèce de réparation, et garantit la justesse de ses Instrumens. 4623.

CONDITIONS MODIFIÉES DE LA VENTE DE LA SALINE ROYALE DE DIEUZE EN FRANCE.

La Saline domaniale de Dieuze, située dans l'arrondissement de Châte[au-] Salins, département de la Meurthe, sera vendue en un seul lot, le pre[mier] octobre 1842, à dix heures du matin, devant le Préfet, à Nancy, en l'Hô[tel] de la Préfecture.

Cet établissement, l'un des plus beaux et des plus vastes du royaume, [se] compose d'une Saline proprement dite, d'une fabrique de produits chi[mi-] ques et d'une fabrique d'acide sulfurique. Une ordonnance royale du [...] septembre 1841 a concédé, pour être attachés à cet établissement, tous [les] gîtes salifères, sources et puits d'eau salée existans dans un territoire de [...] kilomètres carrés 81 hectares 48 ares.

La moyenne des produits de toute nature fabriqués pendant les cinq anné[es] 1836 à 1840 est de 338,314 quintaux métriques (100 kilogrammes par quinta[l]) mais l'établissement, dans l'état où il se trouve, peut rendre, par jour, [...] quintaux de sel égrugé, 1,000 de sel raffiné, 120 de sulfate de soude, 1[...] d'acide muriatique, 170 de soude brute 38 degrés, 25 de chlorure de chau[x] 100 d'acide sulfurique et 2 de sel d'étain.

Les bâtimens, terrains, machines, appareils, dépendances immobili[è-] res, outils, ustensiles et meubles meublans, ont été estimés, abstractio[n] faite de la valeur industrielle de l'établissement à 2,610,074 francs.

La vente sera d'abord proposée au rabais, sur une mise à prix de 9,000,000 d[e] francs qui, à défaut d'offre, sera réduite successivement mais sans descen[-] dre jusqu'à 4,500,000 francs.

S'il ne se présente aucun acquéreur pour la vente au rabais, l'aliénatio[n] aura lieu par voie d'enchères, sur la mise à prix de 4,500,000 francs.

Le prix sera payable, un cinquième dans les quinze jours de la vente, sa[ns] intérêt, et le surplus en quatre ans, avec intérêt à cinq pCt.

L'acquéreur de l'immeuble devra se charger des marchandises et des ap[-] provisionnemens qui se trouveront dans l'établissement au moment de [la] vente : ces objets, dont le montant sera exigible, en totalité, dans un dél[ai] de neuf mois, sans intérêt, lui seront comptés, savoir : 1° les approvision[-] nemens, au prix coûtant, augmenté des frais de transport et autres frais ac[-] cessoires ; 2° les marchandises, d'après un tarif inséré dans le cahier de[s] charges et qui énonce exactement les prix de revient des divers produits, [à] l'exception, néanmoins, du sel raffiné, dont le taux est porté à six francs[,] prix supérieur à celui de revient.

La valeur des approvisionnemens et marchandises était de 1,629,221 franc[s] au premier juillet 1841, et d'environ 1,124,000 francs au 31 décembre sui[-] vant.

On sera admis à visiter l'établissement ainsi qu'à vérifier, sur les registres[,] quelle a été l'importance des bénéfices réalisés pendant les dernières anné[es].

Le cahier des charges de la vente est déposé dans les bureaux de la Chan[-] cellerie de la Légation de France, rue dite *Casuaristraat*, à La Haye, où l'o[n] pourra en prendre communication.

Ce 18 juin 1842. 4755.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 14 Juillet.

		Int.	Cours du 13 Juill.	Ouvert.	Fermé.
Pays-Bas.	Dette active	5	$100\frac{3}{4}$	$100\frac{5}{16}$	$109\frac{5}{16}$
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	$52\frac{1}{16}$	$51\frac{7}{8}$	$51\frac{7}{8}$
	Billets de chance		—	—	—
	Syndicat.	$4\frac{1}{2}$	—	$93\frac{5}{8}$	$93\frac{5}{8}$
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	$76\frac{7}{8}$	—
	Société de Commerce.	$4\frac{1}{2}$	150	$144\frac{1}{2}$	$144\frac{1}{2}$
	[illegible]	[illegible]	—	—	—
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	—
	Dito des Indes.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	$106\frac{1}{2}$	—
	Dito dito 1828 & 1829.	5	—	$105\frac{3}{4}$	—
	Inscript. au Grand Livre.	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	$70\frac{5}{8}$	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840.	4	—	90	—
Espagne	Perp. ém. Amsterdam	5	—	—	—
	Passive.	5	—	—	—
	Dette différée à Paris.		—	—	—
	Deffered		—	—	—
	Ardouin	5	19	$18\frac{7}{8}$	$18\frac{7}{8}$
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques.	5	—	—	—
	Dito dito.	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
Angleterre.	Cons. Ann.	3	—	—	—
France	Inscriptions au Grand Livre.	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836.	*f*	—	—	—
Brésil.	Cons. Ann.	5	—	—	—
Portugal	Obligations à Londres.	3	—	—	—

Bourse de Paris du 13 Juillet.

		Int.	Cours du 12	Ouvert.	Fermé.
France	Cinq pour cent.		119 50	119 20	118 50
	Trois pour cent.		—	79 40	78 60
Espagne	Emprunt Ardouin.		—	—	—
	Anc. différé.		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive.		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		—	106 15	—
Pays-Bas.	Dette active.	$2\frac{1}{2}$	—	$52\frac{3}{4}$	—
Belgique	Dette active.	5	—	—	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse d'Anvers du 14 Juillet.

Métalliques.	5	—	
Naples.	5	—	
Ardouins.	6	$18\frac{3}{4}$	P.
Dette différée, ancien.		—	
Passive	5	—	
Lots de Hesse.		—	

Cours après la Bourse ($2\frac{3}{4}$ heures)

Ardouin $18\frac{9}{16}$. — à 3 heures $18\frac{1}{2}$ A. $\frac{3}{8}$ P.

Idem Primes.

Bourse de Vienne du 7 Juillet.

Métalliques.	5	$109\frac{1}{8}$
Dito	4	$100\frac{1}{8}$
Dito	3	—
Lots de 1834.		—
Actions de la Banque.		—

LA HAYE,
Imprimerie de **Léopold Lœbenberg**, *Assendelftstraat.*
Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD et FILS, *Beursteeg* et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOECK, *Hoofdsteeg.*